ONU programme pour l'environnement

Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS

MdE RAPACES

QUATRIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Victoria Falls, 30 novembre - 2 décembre 2026)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.2(Rév2)

CONSERVATION DES VAUTOURS D'AFRIQUE-EURASIE

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces et l'Équipe de coordination Vautours)

Résumé :

Le présent document rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 12.10 (Rev.COP14) *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie* et des Décisions connexes de la CMS, conformément à la Décision 14.156.

Il offre un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours). Il inclut notamment les conclusions du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre, les avancées majeures dans la lutte contre les principales menaces pesant sur les 15 espèces couvertes par le plan, l'adoption du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, la mise à jour des rapports nationaux des signataires, ainsi que la coopération interinstitutions.

La Réunion est invitée à examiner les mesures visant à renforcer la coordination et la mise en œuvre du PAME Vautours ainsi que de ses outils régionaux, y compris les options pour mobiliser le soutien financier et en nature nécessaire.

Contexte

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), lors de sa 12e réunion (COP12, Manille, 2017), a adopté la Résolution 12.10 *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie*, dans laquelle elle a adopté le Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie (PAME Vautours) et a exhorté les Parties, tout en encourageant les États de l'aire de répartition non-Parties, les partenaires et les parties prenantes, à le mettre en œuvre en priorité. Elle a demandé au Secrétariat de faciliter la poursuite des travaux du Groupe de travail sur les vautours, sous réserve de la disponibilité des fonds.

2. Lors de sa 13e réunion (COP13, Gandhinagar, 2020), la Conférence des Parties a adopté les Décisions 13.50 à 13.53 sur la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie. La Décision 13.53 chargeait l'Unité de coordination du MdE Rapaces de faire rapport à chaque Réunion des Signataires ultérieure ainsi qu'aux réunions du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS. La troisième Réunion des Signataires (MOS3, Dubaï, du 3 au 6 juillet 2023) a été saisie d'un rapport sur la mise en œuvre, figurant dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.13.2.

3. Lors de sa 14e réunion (COP14, Samarcande, du 12 au 17 février 2024), la Conférence des Parties à la CMS a adopté la Résolution 12.10 (Rev.COP14) *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie*, modifiant la Résolution afin de l'aligner sur les cadres stratégiques actualisés, y compris le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité adopté en 2022 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. La Résolution modifiée invite, entre autres, les Parties et les parties prenantes à être conscientes du risque que représente pour les populations de vautours la souche H5N1 hautement pathogène de la grippe aviaire. La COP14 a également adopté les Décisions 14.148 à 14.156. La Décision 14.156 chargeait le Secrétariat de rendre compte de la mise en œuvre de ces Décisions lors de la prochaine Réunion des Signataires et de la COP15.

4. Lors de sa 15e réunion (COP15, Campo Grande, du 23 au 29 mars 2026), la Conférence des Parties à la CMS a adopté les nouvelles Décisions 15.170 à 15.172 relatives à la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie. La Décision 15.172 charge le Secrétariat de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces Décisions lors de la prochaine Réunion des Signataires du MdE Rapaces et à la COP16 de la CMS.

5. Le présent document met en œuvre ce mandat. Il met à jour les informations fournies à la MOS3 dans le document UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.2 et à la COP14 dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.28.6/Rev.1 ainsi qu'à la COP15 dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.26.6, en s'appuyant sur les informations recueillies par l'Équipe de coordination Vautours et les rapports nationaux soumis par les signataires du MdE Rapaces et les partenaires coopérants.

Le Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours (PAME Vautours)

6. Le PAME Vautours couvre les aires de répartition géographique des 15 espèces de vautours migrateurs d'Afrique-Eurasie (tableau 1 ci-dessous). Ces espèces constituent l'un des groupes d'oiseaux migrateurs les plus menacés au monde; sur les 15 espèces, 11 sont menacées à l'échelle mondiale et 8 sont classées dans la catégorie «En danger critique

d'extinction» sur la Liste rouge de l'UICN; une seule reste classée dans la catégorie «Préoccupation mineure». Ce plan établit 12 objectifs, avec un cadre d'actions englobant 124 activités. Il contient également des informations sur les plans subsidiaires existants, ou des liens permettant d'y accéder: le Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour la conservation des populations du percnoptère d'Égypte des Balkans et d'Asie centrale (annexe 4 du PAME Vautours), le Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour la conservation du vautour moine (annexe 5), et un Modèle pour le rétablissement des vautours Gyps d'Asie du Sud en danger critique d'extinction (annexe 6).

7. Le Plan de mise en œuvre stratégique du PAME Vautours, publié en février 2020 avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement du Gouvernement suisse, a établi un inventaire préliminaire des activités et a affiné les priorités pour la mise en œuvre du cadre convenu.

8. Le PAME Vautours[1] est utilisé pour l'évaluation des propositions de financement liées aux vautours dans le cadre du programme LIFE de l'Union européenne, et a été cité dans plus de 140 articles scientifiques évalués par des pairs. Les liens directs avec le plan régional pour l'Asie du Sud et les plans d'action spécifiques à des espèces ont ajouté une crédibilité et une visibilité importantes, favorisant ainsi la mobilisation d'un soutien externe et gouvernemental en faveur des actions prioritaires. Son importance a également été largement reconnue au-delà de son champ d'application initial; les membres de l'Équipe de coordination Vautours (voir ci-dessous) ont également apporté des conseils pour l'élaboration du Plan d'action multi-espèces pour les outardes[2] ainsi que pour le projet de Plan d'action multi-espèces pour les vautours du Nouveau Monde.

Tableau 1 : État de conservation des espèces de vautours d'Afrique-Eurasie couvertes par le PAME Vautours

Nom commun	**Nom scientifique**	**Catégorie du MdE Rapaces**	**Annexe de la CMS**	**Statut mondial UICN**
Gypaète barbu	*Gypaetus barbatus*	1	I* et II	NT
Percnoptère d'Égypte	*Neophron percnopterus*	1	I et II	EN
Vautour royal	*Sarcogyps calvus*	1	I et II	CR
Vautour à tête blanche	*Trigonoceps occipitalis*	1	I et II	CR
Vautour charognard	*Necrosyrtes monachus*	1	I et II	CR
Griffon de l'Himalaya	*Gyps himalayensis*	1	II	NT
Vautour à croupion blanc	*Gyps bengalensis*	1	I et II	CR
Vautour africain	*Gyps africanus*	1	I et II	CR
Vautour indien	*Gyps indicus*	1	I et II	CR
Vautour à bec grêle	*Gyps tenuirostris*	1	I et II	CR
Vautour du Cap	*Gyps coprotheres*	1	I et II	VU
Vautour de Rüppell	*Gyps rueppelli*	1	I et II	CR
Vautour fauve	*Gyps fulvus*	3	II	LC
Vautour moine	*Aegypius monachus*	1	II	NT
Vautour oricou	*Torgos tracheliotos*	1	I et II	EN

[1] https://raptors.cms.int/fr/publication/plan-d%E2%80%99action-multi-esp%C3%A8ces-pour-conserver-les-vautours-dafrique-eurasie-pame-vautours

[2] UNEP/CMS/COP15/Doc.26.4.2/Annexe 1

Catégories de la Liste rouge de l'UICN : CR = En danger critique d'extinction; EN = En danger; VU = Vulnérable; NT = Quasi menacé; LC = Préoccupation mineure.
* L'inscription du gypaète barbu à l'Annexe I de la CMS s'applique à *Gypaetus barbatus meridionalis (population d'Afrique australe).*

Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAME Vautours

9. Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAME Vautours, tel que prévu dans le plan, a été commandé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces et réalisé par l'Équipe de coordination Vautours grâce à un financement de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi. Le bilan a été lancé début 2023, et un questionnaire a été diffusé auprès de tous les États de l'aire de répartition, y compris les signataires du MdE Rapaces et les partenaires coopérants, les Parties à la CMS et d'autres experts sur les vautours. D'autres consultations ont été menées lors de la Conférence européenne sur les vautours (Cáceres, Espagne, novembre 2023, organisée par la Fondation pour la conservation des vautours). Le rapport final a été achevé au premier trimestre 2024 (voir le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.16c)[3] et présenté lors d'un événement parallèle à la COP14 de la CMS.

10. Le bilan à mi-parcours a fourni un aperçu détaillé de la mise en œuvre du PAME Vautours pour la période 2017-2023 et a évalué les progrès réalisés dans l'atteinte de ses 12 objectifs. Les conclusions confirment que des progrès notables ont été réalisés dans certaines régions, en particulier en Europe, notamment grâce à l'instrument financier LIFE de l'Union européenne, ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Ouest dans le cadre du consortium SAVE, mais qu'il subsiste des lacunes considérables en matière de capacités de coordination et de ressources financières dans une grande partie du champ géographique du plan, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et au Moyen-Orient. Le bilan à mi-parcours a confirmé la pertinence continue des objectifs du plan et a recommandé de renforcer les mécanismes de coordination et de garantir un financement dédié à tous les niveaux.

L'Équipe de coordination Vautours

11. Des représentants de trois organisations, en collaboration avec des experts régionaux, soutiennent la mise en œuvre du PAME Vautours par l'intermédiaire de l'Équipe de coordination Vautours, animée par l'Unité de coordination du MdE Rapaces. La liste des membres actuels est indiquée à l'annexe 1 du présent document. Elle se réunit régulièrement pour partager des informations, examiner les possibilités de financement et planifier la promotion du PAME Vautours lors de réunions et de forums. Ses activités contribuent à l'objectif nº 12 du PAME Vautours, qui vise à faire progresser la conservation des vautours grâce à une promotion et une mise en œuvre efficaces du plan. L'Équipe de coordination Vautours s'est assurée que le PAME Vautours conserve toute sa pertinence et son influence au sein de la communauté de conservation pendant la période intersessions entre la MOS3 et la MOS4.

12. À la suite d'un appel à candidatures et à financement lancé dans le cadre de la notification nº 2024/027 (novembre 2024), aucun soutien financier n'a été offert et seul un petit nombre de pays a désigné des membres pour siéger au Groupe de travail officiel sur les vautours,

[3] Le rapport du bilan à mi-parcours est également disponible à l'adresse suivante: https://raptors.cms.int/publication/mid-term-implementation-review-multi-species-action-plan-conserve-african-eurasian

mandaté par la Décision 14.155. Plusieurs réunions ont eu lieu avec des coordonnateurs régionaux potentiels, mais le manque de ressources demeure un obstacle majeur à la mise en place d'une structure formelle de groupe de travail. L'Équipe de coordination Vautours a continué à fonctionner à titre provisoire, financée par les budgets de base des organisations participantes, garantissant ainsi la continuité opérationnelle de la coordination du PAME Vautours.

Mise en œuvre du PAME Vautours : progrès sélectionnés dans le cadre des objectifs clés

Objectif nº 1 – Réduire la mortalité due aux empoisonnements

13. L'objectif nº 1 du PAME Vautours vise à réduire de manière notable la principale menace pesant sur les vautours : la mortalité des vautours causée involontairement par des substances toxiques utilisées, souvent de manière illégale, dans le cadre de la lutte contre les vertébrés et de leur chasse, ainsi que l'empoisonnement intentionnel visant à prélever des parties du corps des vautours. Les activités suivantes sont en cours :
 - Collaborer avec les agences gouvernementales et les communautés locales pour sensibiliser aux dangers des appâts empoisonnés et promouvoir des solutions de rechange non toxiques pour le contrôle des nuisibles ;
 - Renforcer les capacités du personnel des forces de l'ordre et des organismes de protection de la nature. En Afrique, plus de 7 000 gardes forestiers, policiers et vétérinaires originaires de 24 pays ont été formés depuis 2017 par des membres du Groupe de spécialistes des vautours de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN et par des ONG. En Europe, la Wildlife Crime Academy a formé bien plus de 400 agents des forces de l'ordre, toxicologues et vétérinaires aux techniques de police scientifique appliquées aux crimes contre les espèces sauvages, tandis que 700 autres personnes ont été formées dans le cadre de cours nationaux de suivi ;
 - Tenir à jour des bases de données régionales et nationales sur les cas d'empoisonnement des espèces sauvages, notamment la base de données africaine sur l'empoisonnement des espèces sauvages, la base de données des Balkans sur l'empoisonnement des espèces sauvages, ainsi que les bases de données nationales en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Macédoine du Nord, au Portugal et en Serbie ;
 - Mettre en œuvre des projets LIFE «BalkanDetox» et «WildLIFE Crime Academy» dans de nombreux pays européens, y compris sept pays des Balkans, grâce auxquels des groupes de travail nationaux de lutte contre les appâts empoisonnés ont été créés, des feuilles de route élaborées et des améliorations de la législation nationale proposées, et dans certains cas, adoptées.

14. En Arabie saoudite, deux sites d'alimentation complémentaire pour les vautours («restaurants pour vautours») sont opérationnels depuis 2024, fournissant une nourriture sûre et soutenant les populations locales de vautours. À Oman, la Société pour l'environnement d'Oman poursuit sa collaboration avec l'autorité nationale de gestion des déchets afin de surveiller l'utilisation par les rapaces d'un site d'alimentation situé dans le Dhofar. Une avancée juridique majeure a été enregistrée en Guinée-Bissau, où, fin 2022, un homme a été condamné à quatre ans et deux mois de prison pour avoir empoisonné et

tué 50 vautours charognards (*Necrosyrtes monachus*). Il s'agissait de la première condamnation pour un crime environnemental en Guinée-Bissau et de la première peine de prison prononcée en Afrique pour empoisonnement de vautours, établissant un précédent juridique important. Cette condamnation fait suite à un engagement soutenu de la part de l'Unité de coordination du MdE Rapaces, de la Fondation pour la conservation des vautours, du Groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN et de BirdLife International, notamment dans le cadre d'un atelier organisé en Guinée-Bissau en mai 2022, visant à renforcer la préparation institutionnelle pour prévenir les incidents d'empoisonnement de la faune sauvage et y répondre efficacement. Ces efforts doivent être maintenus, car plusieurs autres épisodes de mortalité massive impliquant des vautours charognards ont été identifiés dans le pays et dans l'ensemble de la région.

15. Les mêmes organisations ont entrepris une mission similaire en Gambie en novembre 2025, à la demande du Gouvernement gambien et en réponse à cinq incidents d'empoisonnement de masse survenus entre mai et juillet 2025, qui ont entraîné la mort de près de 100 vautours charognards. Cette mission a réuni des représentants des pouvoirs publics, des gardes forestiers, des membres d'ONG, des acteurs locaux et des experts internationaux en matière de vautours, pour cinq jours de formation intensive, de planification stratégique et de travail de terrain.

Objectif nº 2 – Anti-inflammatoires non stéroïdiens

16. L'objectif nº 2 du PAME Vautours vise à recenser et à réduire au minimum la mortalité des vautours due aux anti-inflammatoires non stéroïdiens, une catégorie de médicaments vétérinaires responsable de l'effondrement de plusieurs populations de vautours en Asie du Sud. Des progrès notables ont été réalisés en Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Ouest, principalement sous la coordination du consortium Sauver les vautours d'Asie de l'extinction (SAVE). Le modèle de plan de rétablissement régional de SAVE est actualisé chaque année[4].

17. L'utilisation du diclofénac à des fins vétérinaires est désormais interdite au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Iran, au Népal, à Oman, au Pakistan et dans l'archipel de Socotra, tandis que des interdictions et d'autres restrictions réglementaires sont en cours d'examen dans plusieurs autres États de l'aire de répartition, notamment au Bhoutan et au Kazakhstan. En Arabie saoudite et en Jordanie, des ateliers ont abouti à des recommandations préconisant une réduction de l'utilisation du diclofénac à des fins vétérinaires et sa délivrance uniquement sur ordonnance. L'atelier en Jordanie a également recommandé aux fabricants de produits pharmaceutiques vétérinaires d'inclure des étiquettes d'avertissement sur les produits concernés.

18. Des protocoles et des recommandations ont également été introduits dans plusieurs pays européens, dont l'Espagne, qui abrite des densités particulièrement élevées de vautours. Le suivi a permis d'identifier certaines faiblesses dans le système réglementaire, bien que la mortalité des vautours attribuable aux anti-inflammatoires non stéroïdiens n'ait pas, jusqu'à présent, été observée à une échelle nécessitant des mesures réglementaires plus strictes. Des recherches ont confirmé que le méloxicam et l'acide tolfénamique sont des solutions de rechange sûres pour les vautours et efficaces à usage vétérinaire. L'Inde et le

[4] La dernière version est disponible à l'adresse suivante: https://save-vultures.org/wp-content/uploads/2025/12/SAVE-Blueprint2025Final.pdf

Bangladesh ont également interdit l'utilisation vétérinaire de l'acéclofénac, du kétoprofène et de la nimésulide à la suite d'études complémentaires sur la sécurité réalisées en Inde, où des tests sur la flunixine et le paracétamol sont en cours.

19. Le Groupe consultatif technique du MdE Rapaces a créé en 2022 un groupe de travail sur les anti-inflammatoires non stéroïdiens, qui a élaboré une fiche d'information sur ces produits et leur incidence sur les vautours et autres rapaces nécrophages. La fiche d'information a été publiée sur une page web dédiée[5].

20. Le Groupe de spécialistes des vautours de la CSE de l'UICN et l'Unité de coordination du MdE Rapaces ont rencontré des représentants de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) afin de discuter des besoins en matière de sensibilisation des autorités vétérinaires, et des projets sont en cours d'élaboration pour permettre à des experts en vautours de participer aux activités de renforcement des capacités menées par l'OMSA. Par ailleurs, en collaboration avec le Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices et la santé, une fiche d'information conjointe de l'OMSA et de la CMS destinée aux autorités vétérinaires et aux praticiens a été élaborée sur les effets des anti-inflammatoires non stéroïdiens sur les vautours et autres rapaces nécrophages (voir le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.20)[6]. Des études sur le microbiome des vautours sont également menées en Europe dans le cadre d'une approche «Une seule santé».

21. L'Équipe de coordination Vautours exhorte les gouvernements et l'industrie pharmaceutique à mettre en œuvre la Résolution 11.15 (Rev.COP15) de la CMS *Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs,* en particulier l'obligation de soumettre tous les anti-inflammatoires non stéroïdiens à usage vétérinaire à des tests d'innocuité pour les vautours dans le cadre de la procédure d'autorisation de mise sur le marché de tous les anti-inflammatoires non stéroïdiens destinés à un usage vétérinaire.

Objectif nº 3 – Intoxication au plomb due aux munitions

22. L'objectif nº 3 du PAME Vautours vise à mettre en œuvre intégralement l'élimination progressive des munitions au plomb utilisées par les chasseurs, conformément à la Résolution 11.15 (Rev.COP15). Une série d'ateliers et de consultations au niveau national organisés dans toute l'Afrique australe sur une longue période a conduit à la rédaction (actuellement soumise à consultation) d'une «Stratégie régionale et feuille de route de transition pour l'élimination progressive des munitions au plomb en Afrique australe», commandée par BirdLife International sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Zimbabwe a adopté sa première stratégie nationale sur le plomb pour la protection des vautours; elle est mise en œuvre sur la période 2025-2035. Elle fait suite à l'élaboration de la stratégie régionale de conservation des vautours de la SADC (voir ci-dessous). Le Royaume-Uni a décidé d'interdire l'utilisation du plomb dans la majorité des munitions utilisées pour la chasse. Le Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques a soutenu en 2022 la proposition de restriction concernant l'utilisation du plomb dans la pratique du tir et de la pêche en plein air, recommandant une période de transition plus courte pour l'élimination progressive des

[5] https://raptors.cms.int/page/non-steroidal-anti-inflammatory-drugs-and-vultures

[6] La fiche d'information est également disponible à l'adresse suivante: https://raptors.cms.int/sites/default/files/publication/vulture-emergency-v6-150526.pdf

munitions au plomb utilisées à la chasse; le Comité d'analyse socioéconomique a adopté son avis en décembre 2022. En octobre 2026, le Parlement européen a soutenu la proposition de la Commission européenne visant à interdire la vente, le port et le tir de munitions au plomb dans la nature, étendant ainsi les restrictions précédemment limitées aux zones humides aux champs, aux forêts et à l'ensemble des espaces naturels. La proposition inclut une période de transition de sept ans pour s'adapter à des solutions de rechange non toxiques.

23. Dans la Résolution 11.15 (Rev.COP15), les Parties à la CMS ont reconduit le Groupe de travail intergouvernemental sur l'élimination progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des plombs de pêche (Groupe de travail sur le plomb) et ont invité les Parties à mobiliser des ressources pour sa coordination et ses activités.

Objectif nº 4 – Commerce de parties de vautours pour une utilisation fondée sur les croyances

24. L'objectif nº 4 du PAME Vautours vise à réduire et, à terme, à mettre un terme au commerce de parties de vautours destinées à une utilisation fondée sur les croyances. L'empoisonnement pour une utilisation fondée sur les croyances a été identifié comme une menace majeure et croissante à travers toute l'Afrique. Les incidents se multiplient en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, et deviennent de plus en plus fréquents en Afrique centrale et orientale, en raison de la demande croissante, tant locale qu'internationale, de parties du corps de vautours utilisées dans les pratiques traditionnelles. Les cas d'empoisonnement à grande échelle survenus en Guinée-Bissau, en Gambie et dans la zone de conservation transfrontalière du Grand Limpopo (parmi d'autres) illustrent la nature généralisée et croissante de cette menace.

25. Des initiatives menées par des ONG en Afrique du Sud, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Sénégal, au Nigéria et au Zimbabwe s'attaquent à ce problème au niveau national. Les programmes de conservation mis en œuvre au Nigéria et au Niger auraient permis de réduire de 80 à 90 % le nombre d'étals vendant des parties de vautours dans certaines zones clés. Le premier atelier régional d'Afrique australe consacré à l'utilisation fondée sur les croyances, qui s'est tenu à Johannesburg le 28 août 2025, a réuni des représentants de 12 gouvernements, d'ONG et d'associations de guérisseurs traditionnels afin de relever ce défi. Une étude sur l'utilisation fondée sur les croyances et ses répercussions sur les vautours à travers l'Afrique est envisagée en vertu de la Décision 15.171 b) de la COP15, afin de guider des interventions ciblées.

Initiatives régionales et coopération interinstitutions

Europe

26. L'instrument financier LIFE de l'UE a continué à fournir un cofinancement efficace pour la conservation des vautours en Europe, avec des activités mises en œuvre au-delà des frontières de l'UE. Parmi les projets LIFE d'envergure contribuant à la mise en œuvre du PAME Vautours, on peut citer:

 - BalkanDetox LIFE et la LIFE WildLIFE Crime Academy (qui ont formé des centaines d'agences chargées de l'application de la loi à mener des enquêtes adéquates sur les cas d'empoisonnement à travers l'Europe);

- LIFE GypConnect et LIFE GYPACT (qui ont réintroduit avec succès le gypaète barbu dans le sud de la France, le Massif central et les Préalpes);
- LIFE Rupis sur la conservation du percnoptère d'Égypte au Portugal et en Espagne;
- LIFE Bearded Vulture Bulgaria (actuellement en train de réintroduire le gypaète barbu en Bulgarie et de consolider la réintroduction réussie des vautours moines dans ce pays);
- LIFE GYPRESCUE (qui a renforcé la population insulaire menacée de gypaètes barbus en Corse);
- LIFE with Vultures Cyprus (qui a réussi à sauver le vautour fauve de l'extinction à Chypre);
- LIFE Aegypius Return (qui a permis de tripler la population de vautours moines au Portugal, dont le statut est passé de «En danger critique d'extinction» à «En danger» sur la liste rouge nationale);
- LIFE Safe for Vultures, qui a permis de doubler la population de vautours fauves en Sardaigne et a entraîné la recolonisation naturelle du percnoptère d'Égypte;
- L'Egyptian Vulture New LIFE Project, grâce auquel des actions menées à l'échelle de la voie de migration ont permis de stabiliser la population la plus orientale d'Europe du percnoptère d'Égypte. Cette espèce a été classée comme «Vulnérable» lors de l'évaluation de la Liste rouge européenne de 2021. Une révision du Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour le percnoptère d'Égypte, figurant à l'annexe 4 du PAME Vautours (voir le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.16a)[7], a également été achevée dans le cadre de ce projet. Le projet a reçu le Prix LIFE des citoyens lors des LIFE Awards 2026, en reconnaissance de ses résultats en matière de conservation et du fort soutien dont il bénéficie auprès du public.

Asie du Sud et du Sud-Est

27. Le consortium SAVE et le Comité directeur régional intergouvernemental ont soutenu la priorité donnée aux actions régionales de conservation des vautours. Ensemble, ces mécanismes ont contribué à maintenir la visibilité et l'attention portées à ces actions. Le fonctionnement de SAVE reste dépendant du soutien des ONG, mais évolue progressivement vers une initiative davantage centrée sur les partenaires. Le Comité directeur régional intergouvernemental a poursuivi ses activités grâce à son système de présidence tournante, bien que l'appropriation limitée par les pouvoirs publics et le manque de ressources restent un défi majeur.

Afrique

28. Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest 2023-2043 (voir le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.14a)[8] a été achevé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces après un vaste processus de consultation des parties prenantes, incluant

[7] Le Plan d'action pour le percnoptère d'Égypte est également disponible à l'adresse suivante: https://raptors.cms.int/publication/flyway-action-plan-conservation-balkan-and-central-asian-populations-egyptian-vulture

[8] Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest est également disponible à l'adresse suivante: https://raptors.cms.int/page/west-african-vulture-conservation-action-plan-2023-2043

notamment un atelier de trois jours organisé à Abuja, au Nigéria, en octobre 2022. Cet atelier a réuni les points focaux nationaux de la CMS, les autorités nationales de la CITES et d'autres représentants gouvernementaux, ainsi que des universitaires et des ONG du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Sénégal. L'atelier a été soutenu grâce à un financement de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi.

29. Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest a été présenté lors de la 7e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC7, du 17 au 20 septembre 2024), qui a recommandé son adoption sans modification (voir l'annexe 2 du document UNEP/CMS/ScC-SC7/Report). La 56e réunion du Comité permanent de la CMS (StC56, du 25 au 27 mars 2025 – voir le paragraphe 137 du document UNEP/CMS/StC56/Report) a ensuite adopté le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest. Des résumés en français[9] et en espagnol[10] ont été produits et rendus publics. Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre du PAME Vautours en Afrique de l'Ouest, en mettant principalement l'accent sur la lutte contre le prélèvement de vautours lié à l'utilisation fondée sur les croyances. Afin de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, un atelier co-organisé par le Gouvernement du Nigéria et la Fondation nigériane pour la conservation est prévu à Abuja du 3 au 5 novembre 2026. Les signataires du MdE Rapaces dans les États de l'aire de répartition en Afrique de l'Ouest sont instamment invités à contribuer activement à sa mise en œuvre.

30. S'appuyant sur le modèle du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat a contribué à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action pour la conservation des vautours de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en soutenant une analyse de la situation des vautours et de leur conservation en Afrique australe (voir le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.24). Le Plan de la SADC a été lancé à Johannesburg les 26 et 27 août 2025. Le Secrétariat a engagé des discussions avec le Secrétariat de la SADC et les Parties à la CMS de la région afin d'harmoniser la coordination des plans d'action de la SADC et de la CMS. Il explore également la possibilité de mener des démarches similaires avec d'autres communautés économiques régionales.

31. Le résultat 11.3 du PAME Vautours, intitulé «Les valeurs environnementales et socioéconomiques des vautours sont comprises et promues», inclut une action visant à réaliser une évaluation économique totale des vautours. Une première évaluation publiée[11] a estimé la valeur économique totale des services écosystémiques au Botswana, en Zambie et au Zimbabwe à un peu plus de 250 millions de dollars par an. Cette estimation était principalement attribuée à la valeur d'existence et à la valeur de legs des vautours, ainsi qu'aux services d'assainissement et de lutte contre les nuisibles qu'ils offrent, renforçant ainsi les arguments économiques, sanitaires et de bien-être en faveur de leur conservation.

[9] https://raptors.cms.int/fr/publication/west-africa-vulture-conservation-action-plan-french-summary

[10] https://raptors.cms.int/es/publication/west-africa-vulture-conservation-action-plan-spanish-summary

[11] https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2025.101775

Moyen-Orient

32. Bien que les vautours soient protégés par la législation nationale dans l'ensemble du Moyen-Orient, aucun pays de la région n'a encore élaboré de plan d'action national pour ce groupe d'espèces. En Arabie saoudite, la surveillance des nids et les études de reproduction du vautour fauve, du percnoptère d'Égypte et du vautour oricou se sont poursuivies dans la Réserve naturelle royale du roi Salman bin Abdulaziz, tandis que d'autres zones protégées ont identifié ces espèces comme des priorités de conservation.

33. Des recherches visant à mieux comprendre les déplacements des vautours ont été menées à Oman et en Arabie saoudite sur le vautour oricou et le vautour fauve, tandis qu'une étude sur le percnoptère d'Égypte était prévue à Socotra, au Yémen. En Jordanie, un suivi périodique et régulier des zones de nidification du vautour fauve a été effectué au sein de la réserve de biosphère de Dana. Afin de répondre aux risques d'électrocution et de collision liés aux lignes électriques à moyenne tension, plusieurs zones à haut risque ont été isolées en Jordanie et en Arabie saoudite, et des mémorandums d'entente ont été conclus avec les compagnies d'électricité concernées.

34. En Jordanie, un protocole d'arrêt à la demande a été appliqué, comme requis, dans toutes les installations éoliennes tout au long de l'année. Par ailleurs, une base de données nationale dédiée au suivi des oiseaux dans les parcs éoliens a été mise en place afin de surveiller la mise en œuvre des protocoles d'atténuation convenus et d'évaluer périodiquement le programme.

Coopération avec la CITES

35. La coopération avec la CITES a continué, en particulier en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest. À la suite de l'adoption des Décisions 18.186 à 18.192 de la CITES à la COP18 en 2019, puis lors des révisions ultérieures à la COP19 et à la COP20, les Secrétariats de la CMS et de la CITES ont mandaté le PNUE-WCMC pour examiner le commerce et l'empoisonnement «sentinelle» des vautours d'Afrique de l'Ouest. Lors de la 20e Conférence des Parties (COP20) à la CITES, le vautour africain et le vautour de Rüppell ont été transférés de l'Annexe II à l'Annexe I à la suite de l'adoption d'une proposition présentée par plusieurs États de l'aire de répartition d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Cela renforce les contrôles sur le commerce international à des fins commerciales des deux espèces. Les membres de l'Équipe de coordination Vautours ont fourni des informations aux promoteurs et ont recommandé que le vautour charognard ainsi que d'autres espèces de vautours africains soient pris en considération dans les futures propositions.

36. Ces activités sont étroitement liées à la mise en œuvre de l'objectif nº 1, car l'empoisonnement est l'un des principaux moyens d'obtenir des parties du corps de vautours. Les Parties et les ONG partenaires poursuivent leurs efforts de lutte contre le commerce illégal et de réduction de la demande, en aidant les praticiens traditionnels et les consommateurs à renoncer à l'utilisation de parties de vautours prélevées dans la nature. Ces travaux ont également contribué à la mise en œuvre du programme de travail conjoint CMS–CITES 2020–2025.

Grippe aviaire

37. La souche H5N1 hautement pathogène de la grippe aviaire continue de représenter un risque pour les populations de vautours, déjà mises sous pression par d'autres menaces. Des cas de mortalité de vautours, attribués à la souche hautement pathogène de la grippe aviaire, ont été enregistrés dans plusieurs régions et chez diverses espèces de vautours. La Résolution 12.10 (Rev.COP14), Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie, appelle les Parties et les parties prenantes à surveiller la prévalence de la souche hautement pathogène de la grippe aviaire au sein des populations d'oiseaux sauvages et domestiques et à prendre des mesures rapides et efficaces pour réduire la transmission entre les oiseaux domestiques et les oiseaux migrateurs sauvages. L'Unité de coordination encourage les États de l'aire de répartition à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et combattre la maladie là où elle pourrait avoir un impact sur les vautours.

Rapports nationaux

38. En préparation de la COP15, un questionnaire a été diffusé par la notification nº 2025/018 à l'ensemble des Parties à la CMS, ainsi qu'aux signataires du MdE Rapaces et aux partenaires coopérants. Un webinaire a été organisé le 15 juillet 2025 pour soutenir les répondants, auquel ont participé des représentants de 21 États de l'aire de répartition. Des questionnaires remplis ont été reçus d'Allemagne, de Belgique, de Croatie, d'Espagne, d'Éthiopie, de France, d'Italie, du Maroc, du Pakistan et du Togo. Un rapport complet résumant les réponses reçues (CMS/COP15/Inf.26.6a) a été préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces.

39. Plusieurs pays, notamment en Europe, participent activement à la mise en œuvre du PAME Vautours. Les principales conclusions par thème sont les suivantes :

- **Partenariats**: l'Albanie, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Macédoine du Nord, le Maroc et la Serbie ont établi des partenariats avec des associations de conservation de la nature, notamment dans le cadre d'initiatives de lutte contre le braconnage, souvent par l'intermédiaire du programme LIFE de l'Union européenne, contribuant ainsi aux efforts visant à combattre l'empoisonnement et les abattages illégaux.
- **Formations**: des formations axées sur la gestion des cas d'empoisonnement, l'analyse médico-légale et les enquêtes judiciaires ont été dispensées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, en Égypte, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, au Liban, en Macédoine du Nord, au Maroc et en Serbie, principalement par l'intermédiaire de la Wildlife Crime Academy.
- **Meilleures pratiques**: la France s'est dotée d'un plan d'action national visant à améliorer la disponibilité alimentaire pour les vautours. L'Espagne met en avant de nouvelles lois concernant l'utilisation des plombs de chasse et partage ses directives avec d'autres pays. Le Maroc partage les réussites des centres de réhabilitation des rapaces à travers des visites et des publications. La Croatie a adopté un Plan d'action national pour le vautour fauve, basé sur le PAME Vautours. La Grèce a adopté un plan d'action local visant à lutter contre l'utilisation d'appâts empoisonnés, tandis que la Bulgarie a adopté un Plan d'action national de lutte contre l'utilisation illicite de poisons dans la nature.

- **Protocoles et réglementation**: des protocoles nationaux sont en place en Croatie, en Espagne, en France, en Macédoine du Nord et au Portugal ainsi que dans de nombreux autres pays européens, pour gérer les centres de sauvetage, répondre aux incidents d'empoisonnement et réglementer les stations d'alimentation. Des feuilles de route nationales et des protocoles d'enquête sur l'empoisonnement des espèces sauvages ont été élaborés pour tous les pays des Balkans, en s'inspirant de l'expérience espagnole.
- **Technologie**: le suivi par GPS est désormais une pratique courante dans de nombreux États de l'aire de répartition. À tout moment, des centaines de vautours sont surveillés grâce à des balises GPS en Europe et en Afrique, tandis qu'un nombre plus restreint est suivi en Asie. Plusieurs pays ont également recours à des bases de données en ligne pour signaler la mortalité de la faune, à des systèmes d'alerte précoce et à des outils numériques de sensibilisation du public.
- **Stratégies nationales**: plusieurs pays ont achevé des stratégies nationales pour la conservation des vautours ou sont en train d'en élaborer. Des progrès ont été rapportés dans les Balkans, en Tanzanie et en Afrique australe. L'Espagne dispose de 16 plans régionaux de conservation des vautours, en plus des plans de niveau national. Le Zimbabwe, qui a adopté le premier plan d'action national en faveur des vautours en Afrique, a mis à jour ce plan pour la période 2025-2035.
- **Défis**: parmi les défis courants figurent le manque de ressources financières, l'insuffisance des effectifs et les lacunes en matière de données. Le Maroc souligne la difficulté à obtenir des financements spécifiquement destinés à certaines espèces. L'Espagne considère l'amélioration des réglementations nationales et européennes concernant les munitions au plomb et les rodenticides anticoagulants comme un défi prioritaire.

Discussion et analyse

40. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du PAME Vautours démontre qu'une coordination régionale soutenue, des investissements ciblés et la coopération internationale peuvent aboutir à des résultats tangibles en matière de conservation. Il subsiste néanmoins d'importantes disparités entre les régions, notamment en ce qui concerne la capacité de coordination, le financement durable et la mise en œuvre des actions visant à lutter contre les empoisonnements, l'utilisation fondée sur les croyances et d'autres menaces majeures.

41. Des progrès considérables ont été réalisés dans les régions ayant bénéficié de financements spécifiques provenant de sources gouvernementales et intergouvernementales, en particulier de l'instrument financier LIFE de l'Union européenne. Toutefois, dans d'autres régions, notamment dans une grande partie de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, la mise en œuvre réussie du PAME Vautours repose sur le renforcement des capacités de coordination, activité pour laquelle aucune ressource dédiée n'a encore été garantie.

42. En Asie du Sud et du Sud-Est, le consortium SAVE, avec une participation importante du Comité directeur régional intergouvernemental, reste tributaire du soutien d'ONG extérieures. Pour assurer la pérennité et le développement de ces mécanismes de coordination, un engagement proactif des pouvoirs publics ainsi que des ressources

adéquates seront nécessaires. Plus généralement, des ressources financières suffisantes sont nécessaires pour: a) soutenir les efforts de coordination et de mobilisation des ressources; et b) faciliter la mise en œuvre du PAME Vautours dans l'ensemble de son périmètre géographique.

43. L'opérationnalisation du Groupe de travail du PAME Vautours et de ses structures régionales, conformément au mandat défini par la Décision 14.155 de la CMS et confirmé par la COP15 dans ses Décisions 15.170 b) et 15.171 d), reste une priorité. L'absence d'un Groupe de travail officiellement constitué et doté de ressources limite la coordination systématique de la mise en œuvre au niveau régional. L'Unité de coordination explore les moyens d'impliquer les communautés économiques régionales dans la coordination des comités régionaux.

44. Consciente que cette contrainte est d'ordre financier plutôt que technique, l'Unité de coordination a élaboré un budget indicatif pour la coordination du PAME Vautours pour la période 2027-2029, qui figure à l'annexe 2 du présent document. Le budget prévoit, en tant que priorité absolue, la création d'un poste de coordonnateur dédié au PAME Vautours, ainsi que des moyens destinés à renforcer les capacités de coordination régionale, à assurer le fonctionnement du Groupe de travail du PAME Vautours et de ses structures régionales, à organiser des réunions régionales et à couvrir les frais de déplacement, de communication et de rapport qui y sont associés. L'expérience acquise au cours de la présente période intersessions a montré que la coordination, assurée à titre volontaire et financée par les budgets de base des organisations participantes, a permis de préserver la continuité. Cependant, elle ne peut être maintenue indéfiniment et n'est pas à la hauteur de l'ampleur de l'urgence en matière de conservation à laquelle sont confrontées les 15 espèces visées par le plan. À moins que des ressources d'un montant correspondant à celui indiqué à l'annexe 2 ne soient garanties sur une base pluriannuelle, le Groupe de travail mandaté par la COP14 de la CMS et dont le mandat a été réaffirmé par la Décision 15.170 b) ne pourra pas être opérationnalisé, et les disparités régionales identifiées lors du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre risquent de persister et de s'accentuer. Les signataires pourraient envisager les différentes modalités de financement du poste, notamment les contributions volontaires, le détachement de personnel, des accords d'accueil conclus avec un État de l'aire de répartition, une communauté économique régionale ou une organisation partenaire, ainsi que la mobilisation de donateurs philanthropiques et du secteur privé.

45. L'adoption du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest constitue une étape importante dans la mise en œuvre du PAME Vautours en Afrique de l'Ouest. La traduction du plan en actions opérationnelles nécessite un engagement politique de la part des États de l'aire de répartition et des communautés économiques régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'un investissement financier soutenu. La tendance à la hausse des cas d'empoisonnement liés à l'utilisation fondée sur les croyances en Afrique de l'Ouest, australe et de l'Est est extrêmement préoccupante et nécessite une intervention urgente et ciblée. L'étude sur l'utilisation fondée sur les croyances, envisagée dans la Décision 15.171 b) de la COP15, contribuera à orienter ces efforts.

46. Les arguments en faveur d'une place centrale de l'Afrique dans la prochaine phase de mise en œuvre sont convaincants. Neuf des 15 espèces couvertes par le PAME Vautours sont

présentes en Afrique, et c'est sur ce continent que l'on observe les déclins les plus marqués et les plus rapides parmi celles-ci: le vautour charognard, le vautour africain, le vautour de Rüppell et le vautour à tête blanche ont subi de graves déclins de population et sont classés comme «En danger critique d'extinction» sur la Liste rouge de l'UICN, tandis que des cas d'empoisonnement massif, tels que ceux signalés aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus, continuent d'entraîner la mort de centaines d'oiseaux. L'Afrique reste néanmoins la région qui dispose des capacités de coordination les plus limitées et de la plus faible part de financements sécurisés. Pour remédier à ce déséquilibre, il faudra non seulement un soutien financier extérieur, mais également un rôle d'impulsion politique provenant de la région elle-même. Les signataires africains et les États de l'aire de répartition pourraient donc envisager de jouer un rôle moteur au cours de la période intersessions à venir, notamment en désignant un ou plusieurs pays chefs de file pour promouvoir la conservation des vautours, en nommant des membres au sein du Groupe de travail du PAME Vautours et de ses structures régionales africaines, en proposant d'accueillir ou de détacher des capacités de coordination régionale, et en collaborant avec les communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO, la SADC, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), afin d'intégrer les objectifs du PAME Vautours, du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest et de la Stratégie et du Plan d'action pour la conservation des vautours de la SADC dans les programmes et budgets environnementaux régionaux.

47. L'engagement et le soutien continus des signataires et des partenaires coopérants du MdE Rapaces sont cruciaux pour garantir que le PAME Vautours atteigne ses objectifs dans le cadre de la période prévue par le plan, soit 2017-2029. Les signataires sont encouragés à rendre compte de leurs activités nationales de mise en œuvre, afin d'alimenter le rapport que le Secrétariat présentera à la COP16.

Priorités pour la prochaine période intersessions

48. S'appuyant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAME Vautours, et compte tenu des décisions pertinentes de la CMS, les priorités suivantes ont été identifiées pour la période intersessions précédant la cinquième Réunion des Signataires (MOS5) :

- assurer les ressources nécessaires pour le Groupe de travail du PAME Vautours et la coordination régionale, conformément à la Décision 15.170 b) de la CMS, et engager en temps opportun les préparatifs en vue de la révision et de la mise à jour du PAME Vautours avant la fin de sa période de mise en œuvre actuelle en 2029 ;
- lutter contre l'utilisation fondée sur les croyances et l'empoisonnement des vautours qui en découle, en Afrique de l'Ouest, centrale et australe, notamment en soutenant les activités prévues dans la Décision 15.171 b) de la CMS ;
- maintenir l'élan sur la réglementation des anti-inflammatoires non stéroïdiens vétérinaires nocifs pour les vautours, ainsi que sur les systèmes de réponse aux empoisonnements, conformément à la Décision 15.147 d) de la CMS adressée aux Parties, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales, aux donateurs et autres ;
- renforcer les rapports nationaux sur la conservation des vautours et leur intégration dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, conformément aux Décisions 15.170 d) et e) de la CMS.

Actions recommandées

49. Il est rappelé aux signataires que la Résolution 12.10 (Rev.COP14) Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie et la Décision 15.170 de la CMS ont déjà établi un cadre d'action complet destiné aux Parties, aux États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties, aux partenaires coopérants et aux autres parties prenantes. Ce cadre inclut notamment le développement de partenariats avec des initiatives de lutte contre le braconnage et d'autres initiatives connexes; la participation au Groupe de travail du PAME Vautours et le soutien à ce dernier; le soutien au bilan à mi-parcours du Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour la conservation du vautour moine; l'intégration des conclusions des bilans à mi-parcours dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que la fourniture à l'Unité de coordination d'informations sur la mise en œuvre, dans les délais requis, afin que le Secrétariat puisse en rendre compte à la COP16. Ces mandats existants sont rappelés aux signataires, aux États de l'aire de répartition, aux partenaires coopérants et aux parties prenantes, qui sont instamment priés de poursuivre leur mise en œuvre. Les mesures ci-dessous sont proposées pour compléter, et non pour remplacer, celles déjà adoptées par la Conférence des Parties.

50. La Réunion est invitée à :

(a) prendre acte de ce document et des conclusions du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAME Vautours, et remercier les membres de l'Équipe de coordination Vautours pour le travail abattu, dont une grande partie a été réalisée bénévolement ;

(b) reconnaître que les accords volontaires ne suffisent pas à eux seuls pour coordonner la mise en œuvre du PAME Vautours sur l'ensemble de son périmètre géographique, et encourager les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes à fournir un soutien financier ou en nature pour la mise en œuvre du PAME Vautours et de ses instruments régionaux, notamment le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest 2023-2043, le modèle de plan de rétablissement régional de SAVE ainsi que la Stratégie et le Plan d'action pour la conservation des vautours 2025-2035 de la SADC;

(c) examiner les besoins indicatifs en ressources présentés à l'annexe 2 du présent document, ainsi que les modalités possibles de financement d'une capacité de coordination dédiée, notamment les contributions volontaires, les détachements, les accords d'accueil, ou une combinaison de ces modalités;

(d) inviter les signataires, les partenaires coopérants et les autres donateurs en mesure de le faire à indiquer, au cours de la présente Réunion ou par écrit à l'Unité de coordination, le soutien financier ou en nature qu'ils pourraient apporter, et demander à l'Unité de coordination, sous réserve du niveau d'intérêt manifesté, d'organiser une table ronde des donateurs pendant la période intersessions;

(e) inviter les signataires africains et les États de l'aire de répartition à jouer un rôle de premier plan dans la prochaine phase de mise en œuvre, notamment en se portant volontaires pour devenir des pays chefs de file chargés de promouvoir la conservation des vautours dans la région et en désignant des représentants au sein du Groupe de travail du PAME Vautours; et demander à l'Unité de coordination, en consultation avec les signataires africains, d'explorer et de renforcer la coopération avec les communautés économiques régionales concernées, en particulier la CEDEAO, la SADC, la CAE et l'IGAD, afin

d'intégrer les objectifs du PAME Vautours, du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest et de la Stratégie et du Plan d'action pour la conservation des vautours de la SADC dans les programmes et budgets environnementaux régionaux, et d'identifier des sources de financement régionales potentielles; et

(f) encourager les signataires, les États de l'aire de répartition et les partenaires coopérants à contribuer à la révision et à la mise à jour du PAME Vautours, afin de soumettre un plan actualisé pour examen par la Conférence des Parties à la CMS en 2029.

Annexe 1

Composition de l'Équipe de coordination Vautours

Nom	Affiliation/fonction	Fonction au sein de l'Équipe de coordination Vautours
André Botha	Coprésident du Groupe de spécialistes des vautours de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN	Coordonnateur général par intérim
Jovan Andevski	Fondation pour la conservation des vautours	Coordonnateur par intérim pour l'Europe et l'Asie centrale
Chris Bowden	Royal Society for the Protection of Birds	Coordonnateur régional par intérim pour le reste de l'Asie
Mohammed Shobrak	Expert régional	Coordonnateur régional par intérim pour le Moyen-Orient
Roger Safford	BirdLife International	Membre
José Tavares	Fondation pour la conservation des vautours	Membre
Nicola Crockford	Royal Society for the Protection of Birds	Membre

Annexe 2

Besoins indicatifs en ressources pour certaines activités visant à soutenir la mise en œuvre du PAME Vautours, 2027-2029

conformément au programme de travail de la CMS pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16 (UNEP/CMS/COP15/Resolution 15.1/Rev.1/Annex 6)

Activité 1.1.25 - Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours (PAME Vautours): coordination, organisation de réunions des États de l'aire de répartition et mise en œuvre des actions prioritaires

Mandat: Résolution 12.10 (Rev.COP14) relative au plan d'action et Décisions 15.171 et 15.172

Objet de la dépense	**Années**			**Total**
	2027	**2028**	**2029**	
Coordonnateur à temps plein	50 000	50 000	50 000	150 000
Consultant chargé de la mise à jour du PAME	40 000	50 000		90 000
Réunion (y compris les déplacements des participants)	10 000		10 000	20 000
Subventions / conseil	30 000	30 000	30 000	90 000
Montant total des fonds requis	**130 000**	**130 000**	**90 000**	**350 000**

Activité 1.1.26 - Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour la conservation du vautour moine: réaliser le bilan à mi-parcours du Plan d'action à l'échelle de la voie de migration pour la conservation du vautour moine

Mandat: Décisions 15.171 et 15.172 relatives au plan d'action

Objet de la dépense	**Années**			**Total**
	2027	**2028**	**2029**	
Consultant	20 000			20 000
Réunion (y compris les déplacements des participants)	40 000			40 000
Montant total des fonds requis	**60 000**			**60 000**

Activité 1.1.27 - Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest: coordonner, organiser une réunion des États de l'aire de répartition et mettre en œuvre les actions prioritaires

Mandat: Décisions 15.171 et 15.172 relatives au plan d'action

Objet de la dépense	**Années**			**Total**
	2027	**2028**	**2029**	
Coordonnateur à temps partiel	25 000	25 000	25 000	75 000
Frais de réunion, y compris les frais de déplacement des participants	30 000		30 000	60 000

Subventions / conseil	20 000	20 000	20 000	60 000
Montant total des fonds requis	**75 000**	**45 000**	**75 000**	**195 000**

Activité 2.6.7 - Organiser des ateliers régionaux sur l'utilisation vétérinaire des anti-inflammatoires non stéroïdiens; élaborer des lignes directrices pour la réglementation des anti-inflammatoires non stéroïdiens

Mandat: Résolution 15.2, Décision 15.149

Objet de la dépense	**Années**			**Total**
	2027	**2028**	**2029**	
Réunion (y compris les déplacements des participants)	20 000		20 000	40 000
Consultant	40 000			40 000
Montant total des fonds requis	**60 000**		**20 000**	**80 000**

Besoins totaux indicatifs en ressources pour les activités 1.1.25, 1.1.26, 1.1.27 et 2.6.7: 685 000 USD.